

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1053

19 mai 2010

SOMMAIRE

Alcine	50524	JPL International Consulting S.à r.l.	50529
Canon Luxembourg S.A.	50498	K.I.Z. Luxembourg S.A.	50531
Cephalon Management Company LLC Lux SCS	50541	KMM Investments Holding, S.à r.l.	50532
Copalme S.A.	50498	KMM Investments Holding, S.à r.l.	50532
Creos Luxembourg S.A.	50499	KMM Investments Holding, S.à r.l.	50532
Dehlia S.à r.l.	50535	KMM Investments Holding, S.à r.l.	50532
Eastbridge S.à r.l.	50525	Laminvest S.à r.l.	50532
EPS Holding S.A.	50525	L.D.L. Sàrl	50541
EURICO - European Investments Compa- ny S.A.	50525	Les Rossignols S.A. 1850	50533
Eurooffice 493 S.à r.l.	50500	Longo Maï Holding S.A.	50533
Exmar Offshore Lux S.A.	50525	Longview Partners Investments	50531
Expérience Holding S.A.	50526	LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	50534
Expérience Holding S.A.	50526	LS Lunch s.à r.l.	50533
ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Lu- xembourg Branch	50499	Luxe Interieur Design s.à r.l.	50533
Fenix Investments S.A.	50526	LuxiPrivilège Conseil S.A.	50534
Financière de Keroulep	50526	Lux Logistics 24 S.à r.l.	50533
Finca Holding S.A.	50526	Lux Management Holding SA	50544
Finca Holding S.A.	50527	Metalfar International S.A.	50540
Foam Investments II S.à r.l.	50526	Misa Investment S.A.	50534
Gestion Internationale (Luxembourg) ...	50535	MKF McKelcey Funds S.A.	50534
Gift Productions Services S.A.	50530	New Old Brewery S.A.	50510
GloboSell S.à r.l.	50529	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	50535
Golden City S.A.	50509	Orogen Investment S.A.	50532
Green Elec Invest S.A.	50530	Pause Beauté S.à r.l.	50535
H.N.L. S.à r.l.	50530	Prometol S.A.	50534
Hugo Insurance S.A.	50530	RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl	50540
IAL Constructions Métalliques S.à r.l.	50530	Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l.	50508
Immobilière Ciel S.A.	50531	TP-Technics S.à r.l.	50541
Ivywood Consultants Limited S.à r.l.	50531	Turbo IT International S.A.	50541
January	50531	Wellbeing at Work S.à r.l.	50527

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 16.539.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date 5 mai 2009 que:

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur André Verheggen, directeur commercial, né le 19.02.1960 à Houffalize (Belgique), demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 19, rue de Louvranges comme administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

- Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Recio Antonio de sa fonction d'administrateur

- Est nommé en remplacement, nouvel administrateur Monsieur Peter Ooghe, administrateur, né le 29.10.1968 à Leuven (Belgique), demeurant à 25, Leuvensesteenweg, B-3080 Tervuren. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013

- Le conseil d'administration décide de désigner comme délégués à la gestion journalière les personnes suivantes:

Monsieur Benoît Thyron, né le 22.05.1964 à Charleroi (Belgique), demeurant à 13, Rolibuchy, B-6890 Libin

Monsieur Frédéric Thomas, né le 29.06.1974 à Messancy (Belgique), demeurant à 98, Côte Rouge, B-6717 Metzert

Madame Estelle Kondratuk, née le 10.12.1971 à Verdun (Belgique), demeurant à rue Christophe 1^{er} de Bade, F-57570 Rodemack

Monsieur Pierre Theisen, né le 01.03.1955 à Arlon (Belgique), demeurant à 37, rue de la Vallée, B-6780 Hondelange.

Les personnes susmentionnées seront chargées de la gestion journalière des affaires de la société et seront autorisées de représenter la société dans le cadre de cette gestion, dans les limites fixées ci-après.

- signature individuelle de Benoît Thyron, prénommé, pour un montant maximum de 10.000 €

- signature individuelle, avec un maximum de 5.000 €, des trois personnes suivantes: Frédéric Thomas, Estelle Kondratuk, Pierre Theisen, prénommés

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010037150/30.

(100035464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Copalme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.264.

Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Rita De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010

Pour extrait sincère et conforme

COPALME S.A.

Patrick Meunier

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010042972/24.

(100042932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Concernant le siège social de la Société, il y a lieu de lire comme suit:

- 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

CREOS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040310/15.

(100052007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.893.

EXTRAIT*Représentation de la Société*

David Scott Rosenthal, né le 29 juin 1956 au Colorado, Etats-Unis d'Amérique, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 1^{er} juin 2006;

Patrick Thomas Mulva, né le 22 mai 1951 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 1^{er} février 2002;

Beverly Anne Babcock, né le 21 mars 1961 au Sault Ste. Marie, Canada, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 8 octobre 2008

Robert Norton Schleckser, né le 19 octobre 1956 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 23 février 2009

peuvent représenter la Société par leur signature individuelle.

Représentation de la succursale

Monsieur René Kremer, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1951 à Rédange/Attert, Luxembourg, demeurant à 33, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, déposera son mandat comme Gérant de la succursale de la Société au Luxembourg à partir du premier décembre 2009.

Monsieur Yves Loisel, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1951, à Boulogne Sur Mer, France, demeurant à 8, rue Mambra, L-8246 Mamer, Luxembourg est nommé Gérant de la succursale de la Société au Luxembourg, également à partir du deuxième décembre 2009.

Monsieur Yves Loisel, en sa qualité de Gérant de la Société au Luxembourg a le pouvoir de représenter et d'agir au nom et pour le compte de la Société.

A ce titre, le Gérant de la succursale pourra notamment:

1. signer et émettre tous documents, faire toutes demandes, et entreprendre toutes les mesures nécessaires requises par la loi pour permettre à la Société de maintenir la succursale au Luxembourg et d'y exercer son activité;

2. agir au nom de la succursale auprès de toutes autorités, personnes ou sociétés dans toutes les matières de quelque nature que ce soit dans laquelle la succursale pourrait avoir un intérêt;

3. louer des locaux au Luxembourg pour des besoins administratifs et d'habitation;

4. signer au nom de la Société tous documents, déclarations, papiers, contrats et déclarations fiscales et autres qui sont requis au cours de l'administration et de l'opération de la succursale;

5. engager des employés au Luxembourg, fixer leurs salaires et les licencier de leur emploi quand c'est approprié;

6. payer des sommes d'argent dues par la Société au titre d'activités au d'opérations en relation avec la succursale au Luxembourg, accepter toutes factures et transiger, à condition que telles sommes n'excèdent pas 100.000 USD;

7. faire tous les arrangements nécessaires avec les autorités appropriées au Luxembourg, en particulier avec les autorités douanières, pour importer au ou exporter de Luxembourg tous équipements requis pour l'administration et l'opération de la succursale, de même que tous biens personnels appartenant à des employés expatriés de la Société, assignés à la succursale;

8. maintenir des comptes réguliers des opérations commerciales de la Société au Luxembourg;
9. nommer des représentants spéciaux pour défendre et traiter les affaires juridiques et administratives de la Société au Luxembourg;
10. recevoir des services postaux ou télégraphiques tous courriers, paquets, factures, papiers et correspondance adressés à la Société;
11. de faire tous autres actes nécessaires pour l'administration et l'opération de la succursale au Luxembourg;
12. déléguer les pouvoirs conférés ci-dessus, en tout ou en partie, à condition que telle délégation ne soit pas faite pour une période excédant six mois;
13. en général, faire tout ce qui est nécessaire pour exécuter les activités énoncées aux points 1 à 12 ci-dessus.

Toutes actions concernant l'ouverture et la clôture de tout compte bancaire avec les fonds et au nom de la Société, ou toutes actions concernant les fonds dans un tel compte bancaire, sont sujettes à et gouvernées par les résolutions actuellement valables adoptées par le conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Date: 29/01/2010.

Pour ExxonMobil Delaware Holdings Inc.

Signature

Référence de publication: 2010036661/58.

(100036016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Eurooffice 493 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.428.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirty first day of March

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Eurooffice 444 B.V", a company existing under the laws of Netherlands, and having its registered office at Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Trade Register under the number 34249126; hereby represented by Mrs Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

ARTICLES OF INCORPORATION:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "Eurooffice 493 S.à.r.l."

Art. 3. The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company all legal, commercial, technical and financial investments can perform or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Units

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,-(twenty-five euros) each.

Art. 9. Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by at least two managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and one or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Manager(s) are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers, or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on July 1st and closes on June 30th.

Art. 17. Each year, as of the 30th of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on June 30, 2011. 2011.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EUROFFICE 444 BV, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, Eurooffice 493 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) *Is appointed as A Manager:*

Mr Yves BARTHELS, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) *Is appointed as B Manager:*

Mr Romain DELVERT, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by one B Manager acting jointly with another B Manager or an A manager or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers or one A Manager plus one B Manager.

3) The Company shall have its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le trente et un mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"EUROFFICE 444 B.V", une société régie par le droit néerlandais, et ayant son siège social au Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34249126;

ici représentée par Madame Flora GIBERT, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

STATUTS

Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Eurooffice 493 S.à.r.l.".

Art. 3. Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance. L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la "Date d'Evaluation" et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par au moins deux gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins un gérant de catégorie B ("Gérant(s) B") (Le Gérant A et le(s) Gérant(s) B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou encore par la signature conjointe de son gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin.

Art. 17. Chaque année avec effet au 30 juin, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2011.

Libération - Apport

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EUROFFICE 444 B.V, prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, Eurooffice 493 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) *Est nommé Gérant A:*

M. Yves BARTHEL, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) *Est nommé Gérant B:*

M. Romain DELVERT, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou encore par la signature conjointe de son gérant A et un Gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14838. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2010051152/413.

(100052707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4322 Esch-sur-Alzette, 1, rue de la Source.

R.C.S. Luxembourg B 152.438.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le sept avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur José Paulo CORREIA DA COSTA, agent d'assurances, né à Santa Cruz do Bispo-Matosinhos (Portugal), le 12 août 1967, demeurant à L-3784 Tétange, 1, rue de Rumelange;

2.- Madame Isabel Cristina DA SILVA TEIXEIRA COSTA, femme au foyer, née à Ermesinde-Valongo (Portugal), le 25 mai 1968, demeurant à L-3784 Tétange, 1, rue de Rumelange;

3.- Monsieur José Pedro SOARES DA SILVA, ouvrier, né à Pinheiro da Bemposta-Oliveira de Azeméis (Portugal), le 10 septembre 1971, demeurant à L-3733 Rumelange, 1, Cité Kiirchbiereg;

4.- Madame Lucilia Manuela ROBALO FONTES, employée privée, née à Paranhos-Porto (Portugal), le 03 juillet 1968, demeurant à L-3733 Rumelange, 1, Cité Kiirchbiereg.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TAXIS-AMBULANCES BARROSO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports de personnes et loueur de taxis et ambulances.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après

apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur José Paulo CORREIA DA COSTA, prénommé, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
2.- Madame Isabel Cristina DA SILVA TEIXEIRA COSTA, prénommée, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
3.- Monsieur José Pedro SOARES DA SILVA, prénommé, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
4.- Madame Lucilia Manuela ROBALO FONTES, prénommée, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Lurdes Jesus Ruas Silva Barroso, gérant de société, née à Oliveira do Bairro (Portugal), le 08 septembre 1961, demeurant à L-4322 Esch/Alzette, 1, rue de la Source.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur José Paulo CORREIA DA COSTA, prénommé;
- Madame Isabel Cristina DA SILVA TEIXEIRA COSTA, prénommée;
- Monsieur José Pedro SOARES DA SILVA, prénommé; et
- Madame Lucilia Manuela ROBALO FONTES, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de deux gérants administratifs.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4322 Esch/Alzette, 1, rue de la Source.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Correia da Costa, Da Silva Teixeira Costa, Soares da Silva, Robalo Fontes, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2010. Relation: EAC/2010/4164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010051067/87.

(100052915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Golden City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDEN CITY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051265/11.

(100065029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

New Old Brewery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.424.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of April.

Before Us, Maître Joseph Elviner, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Grazyna Kulczyk residing in Poznan, at ul. Wojtowska 25, 61-654 Poland, hereby represented by Fabrice Rota by virtue of a power of attorney given in Poznan on March 16, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private joint stock company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. A public limited company (*société anonyme*) is hereby formed which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles").

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Available Profit" means for the purpose of calculating the Redemption Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Redemption Date;

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 8.1. of these Articles;

"Class A Shares" means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class A Share" means any of them;

"Class B Shares" means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class B Share" means any of them;

"Class C Shares" means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class C Share" means any of them;

"Class D Shares" means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class D Share" means any of them;

"Class E Shares" means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class E Share" means any of them;

"Class F Shares" means the shares of class F having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class F Share" means any of them;

"Class G Shares" means the shares of class G having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class G Share" means any of them;

"Class H Shares" means the shares of class H having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class H Share" means any of them;

"Class I Shares" means the shares of class I having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class I Share" means any of them;

"Class J Shares" means the shares of class J having the right defined under Articles 7.4 and 18.2 and "Class J Share" means any of them;

"distributable Profits" means the Company's profit available for distribution after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any) plus the Share Premium Reserve determined on the basis of the Interim Financial Statement;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Financial Statements" means the interim balance sheet and the interim profit and loss account of the Company;

"Last Class of Shares" means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Nominal Value" means the value with respect to each Share amounting to one Euro (EUR 1);

"Preferential Dividend" is the Class A, the Class B, the Class C, the Class D, the Class E, the Class F, the Class G, the Class H, the Class I and the Class J preferential dividend, as set forth in Article 18.2.1;

"Redemption Date" has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

"Redemption Price" means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Nominal Value of all the Last Class of Shares to be redeemed;

"Share Premium Reserve" means the share premium available according to the share premium reserve shown in the Interim Financial Statements;

"Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them; and

"Statutory Distributable Profits" means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "New Old Brewery S.A."

Art. 6. Registered office.

6.1. The registered office is established in Luxembourg City.

6.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Director (as defined under Section 8) or in case of plurality of Directors, by a decision of the Board of Directors.

6.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1. Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at 300,000 EUROS (EUR THREE HUNDRED THOUSAND) divided into 300,000 (THREE HUNDRED THOUSAND) SHARES as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares	30,000
Class B Shares	30,000
Class C Shares	30,000
Class D Shares	30,000
Class E Shares	30,000
Class F Shares	30,000
Class G Shares	30,000
Class H Shares	30,000
Class I Shares	30,000
Class J Shares	30,000
Total:	<u>300,000</u>

All with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) per Share fully subscribed and entirely paid up.

All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2. Increase and Reduction of the Share Capital

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law with respect to any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

7.3. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence, subject to any provisions to the contrary in the present Articles.

7.4. Redemption of Shares

7.4.1 The Company may redeem its Shares under due observance of the provisions in article 49-8 of the Law.

7.4.2 Furthermore, the Board of Directors shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to redeem the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holder(s) of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be redeemed and the date on which the redemption is to take place (the ((Redemption Date"))).

7.4.3 The Last Class of Share redeemed in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Redemption Price.

7.4.4 The redemption of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Law and the Articles. Therefore, the redemption can only be made by using sums resulting from realized profit, or from available reserves such as the Share Premium Reserve or made available to the Company further to an issue of shares.

7.4.5 Immediately after the payment of the Redemption Price, the sole Director (as defined herein after), or in case of plurality of Directors, the Board of Directors as defined herein after) shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the redeemed Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.6. Transfer of Shares

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representative of them or of the Company. Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

7.7. Registration of Shares

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law. Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated. Ownership of said shares vis a vis the Company will result from recording in said register.

7.8 Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Board of Directors.

8.1. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2. The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4. The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5. Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all votes cast.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 5\bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4. The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5. The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing, which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7. The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1. The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1. The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Representation of the Company.

12.1. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Sole Director, or when applicable by the Board of Directors by means of an unanimous decision.

12.2. In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the

powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1. In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2. Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

15.1. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2. It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3. The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5. Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8. The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9. All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10. The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11. Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12. A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Art. 16. Auditors.

16.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 17. Fiscal year - Annual accounts.

17.1. The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4. The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Distribution of profits.

18.1. Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.2. Dividends

To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year:

18.2.1 At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated to the outstanding Shares in the following order:

- to the holders of (i) the Class A Shares an annual distribution representing one per cent (1%) of the Nominal Value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend"), (ii) the Class B Shares an annual distribution representing two per cent (2 %) of the Nominal Value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) the Class C Shares an annual distribution representing three per cent (3 %) of the Nominal Value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) the Class D Shares an annual distribution representing four per cent (4 %) of the Nominal Value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) the Class E Shares an annual distribution representing five per cent (5%) of the Nominal Value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) the Class F Shares an annual distribution representing six per cent (6 %) of the Nominal Value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) the Class G Shares an annual distribution representing seven per cent (7 %) of the Nominal Value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), (viii) the Class H Shares an annual distribution representing eight per cent (8 %) of the Nominal Value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), (ix) the Class I Shares an annual distribution representing nine per cent (9 %) of the Nominal Value of the Class I Shares (the "Class 1 Preferential Dividend") and (x) the Class J Shares an annual distribution representing ten per cent (10 %) of the Nominal Value of the Class J Shares (the "Class J Preferential Dividend") payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

Then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least One (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the class they belong.

If the Last Class of Shares is entirely redeemed (e.g. Class J Shares), the Statutory Distributable Profit shall be allocated to the following Last Class of Shares in the alphabetical order (e.g. Class I shares).

18.2.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 18.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented. The quorum does not have to be met at the second General Meeting of the Shareholders, convened with the same agenda as the first meeting, being the liquidation of the Company.

19.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation except when the General Meeting of Shareholders shall be authorized to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3. To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4. No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of shares held by it.

19.5. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Modification of the Articles. The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Classes of Shares	Number of shares subscribed by Mrs. Grazyna Kulczyk
Class A Shares	30,000
Class B Shares	30,000
Class C Shares	30,000
Class D Shares	30,000
Class E Shares	30,000
Class F Shares	30,000
Class G Shares	30,000
Class H Shares	30,000
Class I Shares	30,000
Class J Shares	30,000
Total:	300,000

All the 300,000 SHARES have been fully paid in by contributions in cash by the subscriber prenamed so that the amount of THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 300,000) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Transitory Provisions

1. - The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.
2. - The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2011.

Resolution of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2014:

- a) Mrs Grazyna Kulczyk, personally residing in Poznan, at ul. Wqjtowska 25, 61-654 Poland, as class A Director;
- b) Mr Martinus C. J. Weijermans, a private employee, born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as class B Director; and
- c) Mr Robert van 't Hoeft, a private employee born on January 13, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as class B Director.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit Sàrl, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2014.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

The French translation follows:

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Mme Grazyna Kulczyk résidant à Poznan, ul. Wojtowska 25, 61-654 Pologne,

ici représenté par Fabrice Rota en vertu d'une procuration donnée à Poznan le 16 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Bénéfices Disponibles" signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Provisoires établis par le Conseil d'Administration à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

"Conseil d'Administration" a la signification prévue à l'article 8.1. des présents Statuts;

"Actions de Classe A" signifie les actions de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe A" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe B" signifie les actions de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe B" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe C" signifie les actions de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe C" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe D" signifie les actions de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe D" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe E" signifie les actions de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe E" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe F" signifie les actions de classe F ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe F" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe G" signifie les actions de classe G ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe G" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe H" signifie les actions de classe H ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe H" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe I" signifie les actions de classe I ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe I" n'importe laquelle d'entre elles;

"Actions de Classe J" signifie les actions de classe J ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 18.2 et "Action de Classe J" n'importe laquelle d'entre elles;

"Bénéfices Distribuables" signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution y compris la Réserve de Prime d'Emission d'Actions déterminés à partir des Etats Financiers Provisoires, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant);

"Assemblée Générale des Actionnaires" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Etats Financiers Provisoires" signifie le bilan provisoire et le compte de profits et de pertes provisoire de la Société;

"Dernière Classe d'Actions" signifie la dernière classe d'Actions basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

"Valeur Nominale" signifie la valeur de chaque Action sur la base d'un euro (EUR 1);

"Dividende Préférentiel" représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I et de Classe J prévu à l'article 18.2.1 des présents Statuts;

"Date de Rachat" a la signification prévue à l'article 7.4.2 des présents Statuts;

"Prix de Rachat" signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale totale de toutes les Actions de la Dernière Classe d'Actions devant être rachetées;

"Réserve de Prime d'Emission" signifie la prime d'émission disponible conformément à la réserve de prime d'émission telle qu'indiquée dans les Etats Financiers Provisoires.

"Actions" signifie les actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D, Actions de Classe E, Actions de Classe F, Actions de Classe G, Actions de Classe H, Actions de Classe I et Actions de Classe J et "Action" signifie n'importe laquelle d'entre elles;

"Actionnaires" signifie les détenteurs d'Actions de n'importe quelle classe et "Actionnaire" signifie n'importe lequel d'entre eux;

"Bénéfices Distribuables Statutaires" signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-avant dans le présent Article.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination "New Old Brewery S.A."

Art. 6. Siège social.

6.1. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

6.2. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune sur simple décision de l'Administrateur (conformément à l'Article 8) ou en cas de pluralité d'administrateurs, sur décision du Conseil d'Administration.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Actions.

7.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) ACTIONS réparties comme suit:

Classe d'Actions	Nombre d'Actions
Actions de Classe A	30.000
Actions de Classe B	30.000
Actions de Classe C	30.000
Actions de Classe D	30.000
Actions de Classe E	30.000
Actions de Classe F	30.000
Actions de Classe G	30.000
Actions de Classe H	30.000
Actions de Classe I	30.000
Actions de Classe J	30.000
Total:	<u>300.000</u>

Toutes, avec une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admise.

7.2. - Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

7.3. - Participation aux bénéfices

Chaque Action donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes, sauf dispositions contraires contenues dans les présents Statuts.

7.4. - Rachat d'Actions

7.4.1 La Société pourra racheter ses Actions sous condition d'observer les dispositions contenues à l'article 49-8 de la Loi.

7.4.2 En outre, le Conseil d'Administration aura le droit, sous réserve de l'approbation préalable de l'Actionnaire unique ou de l'approbation unanime de tous les Actionnaires, de racheter entièrement la Dernière Classe d'Actions à tout moment, suivant notification adressée aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions et en précisant le nombre d'Actions de Dernière Classe à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat").

7.4.3 La Dernière Classe d'Actions rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son détenteur le droit à une part proportionnelle au Prix de Rachat.

7.4.4 Le rachat de la Dernière Classe d'Actions ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou de réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission d'Actions ou mis à la disposition de la Société suite à une nouvelle émission d'Actions.

7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, l'Administrateur unique (tel que défini ci-après), ou en cas de présence de plusieurs Administrateurs, le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation à une Assemblée Générale des Actionnaires en vue de réduire le capital social suivant l'annulation de la Dernière Classe d'Actions rachetée.

7.5 Indivisibilité des Actions

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par Action; en cas de détention d'une Action par plusieurs personnes, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire à l'égard de la Société.

7.6 Transfert d'Actions.

Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions et revêtu de la date et de la signature du cédant et du cessionnaire, ou de leur représentant dûment autorisé ou de celui de la Société. Les Actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats mentionnant le nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement, et qui seront signés par l'Administrateur unique ou, dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

7.7. Inscription des Actions

Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.8 Paiement des actions

Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et aux conditions qui seront fixées de temps en temps par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les "Administrateurs").

8.2. Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

8.5. La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les votes.

8.6. Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 9. Assemblée Générale des Associés.

9.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le "Président") à la majorité pour une durée de six (6) ans. Il pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, auquel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. 11 pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3. Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul Administrateur.

9.4. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un autre endroit et à une heure ayant lieu dans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'un avis d'ajournement.

9.5. Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant de communiquer mutuellement et une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

9.6. Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit, qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1. Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Représentation de la Société.

12.1. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration qui aura pris la décision à l'unanimité.

12.2. Dans le cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sous-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1. Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêts, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2. Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration et qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale des Actionnaires" ou l'"Assemblée Générale").

15.2. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, Lieu de réunion des Assemblées, Décision sans Assemblée Formelle.

15.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^{ème} jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5. D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9. La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10. Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas reprises à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11. Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12. Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

Art. 16. Commissaires aux comptes.

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Exercice social - Comptes annuels.

17.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et- un décembre de chaque année.

17.2. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3. La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4. L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Affectation des bénéfices.**18.1. Réserve Légale**

Sur le bénéfice net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

18.2. Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs d'Actions déclarent un dividende pendant l'exercice social:

18.2.1 A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués à la Dernière Classe d'Actions dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) d'Actions de Classe A une distribution annuelle qui représente un pourcent (1%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) d'Actions de Classe B une distribution annuelle qui représente deux pour cent (2%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) d'Actions de Classe C une distribution annuelle qui représente trois pour cent (3%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) d'Actions de Classe D une distribution annuelle qui représente quatre pour cent (4%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) d'Actions de Classe E une distribution annuelle qui représente cinq pour cent (5%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) d'Actions de Classe F une distribution annuelle qui représente six pour cent (6%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) d'Actions de Classe G une distribution annuelle qui représente sept pour cent (7%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) d'Actions de Classe H une distribution annuelle qui représente huit pour cent (8%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), (ix) d'Actions de Classe I une distribution annuelle qui représente neuf pour cent (9%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I") et (x) d'Actions de Classe J une distribution annuelle qui représente dix pour cent (10%) de la Valeur Nominale des Actions de Classe J (le "Dividende Préférentiel de Classe J") payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pour autant que tous les Actionnaires détiennent au moins Une (1) Action dans la Dernière Classe d'Actions, aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions;

(ii) au cas où tous les Actionnaires ne détiennent pas au moins Une (1) Action dans la Dernière Classe d'Actions sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si la Dernière Classe d'Actions est entièrement rachetée (les Actions de Classe J), les Bénéfices Distribuables Statutaires devraient être alloués à la Dernière Classe d'Actions dans l'ordre alphabétique (par ex. les Actions de Classe I).

18.2.2 Les dividendes provisoires ou toute autre distribution décidée par le Conseil d'Administration ou par les Actionnaires sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Actionnaires conformément à l'article 18.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée. Il n'est pas tenu de respecter le quorum lors de la seconde Assemblée Générale des Actionnaires, convoquée avec le même ordre du jour que prévu pour la première assemblée, à savoir la liquidation de la Société.

19.2. La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3. Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4. Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5. Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une Assemblée générale des Actionnaires, selon le quorum et les conditions de vote requis par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Classe d'Actions	Nombre d'Actions souscrites par Mme Grazyna Kulczyk
Actions de Classe A	30.000
Actions de Classe B	30.000
Actions de Classe C	30.000
Actions de Classe D	30.000
Actions de Classe E	30.000
Actions de Classe F	30.000
Actions de Classe G	30.000
Actions de Classe H	30.000
Actions de Classe I	30.000
Actions de Classe J	30.000
Total:	300.000

Toutes les TROIS CENT MILLE (300.000) ACTIONS ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé par des apports en numéraire de sorte que la somme TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents Euros (1.900.- EUR).

Dispositions transitoires

1. - La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se termine le dernier jour de décembre 2010.

2. - L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2011.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

a) Mme Grazyna Kulczyk, ayant son domicile à Poznan, at ul. Wojtowska 25, 61-654 Pologne, en qualité d'administrateur de classe A;

b) M. Martinus C.J. Weijermans, employé privé, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, domicilié professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B;

c) M. Robert van't Hoef, employé privé né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, domicilié professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B;

2. Le siège social est établi à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Elle nomme EQ Audit S.à r.l., ayant son siège social à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124782, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROTA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 07 avril 2010. Relation: LAC/2010/15311. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010051108/794.

(100052602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Alcine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.618.

L'an deux mil dix, le premier avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "MAZE" Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 9 septembre 2005, et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-114.618,

Ici représentée par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire ce qui suit:

- que la société "ALCINE" Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, Maître Anja HOLTZ, en date du 10 février 2006, publié aux Annexes du Mémorial du 24 juin 2006 numéro 1221,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,00- EUR.)- entièrement libéré et divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125-EUR) chacune,

- que la comparante, telle que représentée, est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société privée à responsabilité limitée "ALCINE", dont le siège social est sis à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte vers L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2 (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 avril 2010 - WIL/2010/288 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 12 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010051065/38.

(100052476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.618.825,50.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

Les associés de la Société:

- Pareast Sarl a désormais pour siège social le 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- Mazzoni Fabio a désormais comme adresse professionnelle le 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- Schmit Géraldine a désormais comme adresse professionnelle le 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Un gérant de la Société:

- Davezac Christophe a désormais comme adresse professionnelle le 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010051217/18.

(100064623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

EPS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051236/9.

(100065118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

EURICO - European Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURICO - EUROPEAN INVESTMENTS COMPANY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051238/11.

(100065014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010051243/10.

(100065227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.598.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010051248/11.

(100065003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Expérience Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051244/9.

(100065030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Expérience Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051245/9.

(100065031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Financière de Keroulep, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 125.427.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051246/9.

(100064769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Fenix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 82.116.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 MAI 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051250/10.

(100064813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Finca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051255/9.

(100065034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Finca Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051256/9.

(100065035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Wellbeing at Work S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 152.452.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Monsieur Serge Carlo Joseph dit Serge HEMMER, salarié, né à Steinfort le 8 septembre 1971, demeurant à L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt,

gissant en son nom personnel.

2.- Madame Claudine Barbara Pierrette dite Claudine SCHMITT, salariée, née à Esch-sur-Alzette le 9 novembre 1968, demeurant à L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"WELLBEING AT WORK S.à r.l.".

Art. 3. Le siège social est établi à Soleuvre (Commune de Sanem).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet la fonction de gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue et le commerce.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix

des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Serge Carlo Joseph dit Serge HEMMER, le comparant sub 1)	80 parts
2.- Madame Claudine Barbara Pierrette dite Claudine SCHMITT, le comparant sub 2)	20 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Carlo Joseph dit Serge HEMMER, salarié, né à Steinfort le 8 septembre 1971, demeurant à L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.Hemmer, C.Schmitt, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010051956/135.

(100053144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

GloboSell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051258/9.

(100065008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

JPL International Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 5 mai 2010.

Pour copie conforme

Maitre Jean Seckler

Notaire

Référence de publication: 2010051285/13.

(100065293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Gift Productions Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051264/10.

(100065314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Green Elec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010051268/10.

(100064781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

H.N.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051271/11.

(100064997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051274/10.

(100064535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

IAL Constructions Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Mersch, le 10 mai 2010.

*

Référence de publication: 2010051277/10.

(100065267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE CIEL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051278/11.

(100064968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Ivywood Consultants Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 130.948.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051282/9.

(100064647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

January, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 136.256.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010051283/11.

(100065078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.878.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010051333/13.

(100053689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

K.I.Z. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 37.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051286/11.

(100065032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

KMM Investments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010051288/9.
(100064648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

KMM Investments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010051289/9.
(100064649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

KMM Investments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010051290/9.
(100064650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

KMM Investments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010051291/9.
(100064651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.522.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010051316/12.
(100053520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Laminvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.789.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Laminvest S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051293/11.

(100065000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Lux Logistics 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051297/9.

(100065009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010051299/11.

(100065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051302/9.

(100065255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Luxe Interieur Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 144.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051306/9.

(100064765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

LS Lunch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010051303/10.

(100064551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 410.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010051304/11.

(100065061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Prometol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.865.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051308/10.

(100053350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051309/9.

(100053116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

LuxiPrivilège Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.389.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxiPrivilège Conseil S.A.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010051331/14.

(100053593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Misa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051310/9.

(100053115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pause Beauté S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 81.547.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051311/10.

(100053256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Gestion Internationale (Luxembourg), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.152.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037500/12.

(100030850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010037839/11.

(100030622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Dehlia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 152.439.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trentième jour de mars,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Mademoiselle Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg,

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Dehlia S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent quarante sept mille deux cent soixante treize euros (EUR 3.847.273) représenté par trois millions huit cent quarante sept mille deux cent soixante treize (3.847.273) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs

de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Mademoiselle Céline Pignon, prénommée, déclare souscrire à 3.847.273 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport) consistant en 12.500 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société P.A.L. Services S.à r.l. et 12.500 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société P.A.L. Management Services S.à r.l., chacune, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 132 720 et B 145 164 respectivement (les Parts Sociales), étant entendu qu'une soulte d'environ (mais n'excédant pas) 10 % de la valeur nominale des parts sociales attribuées en échange sera due par la Société.

L'Apport a, ce jour, une valeur de marché d'un montant total de EUR 4.232.000 (quatre millions deux cent trente-deux mille euros). L'Apport sera affecté au capital social de la Société pour un montant de EUR 3.847.273 (trois millions huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-treize euros), le solde de EUR 384.727 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt-sept euros) représente la soulte due par la Société à rapporteur.

La partie comparante, pré-qualifiée, déclare que:

- elle est la propriétaire des Parts Sociales;
- elle est la seule titulaire des droits sur les Parts Sociales et possède le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soit cédées.
- que les Parts Sociales ont une valeur de EUR 4.232.000 (quatre millions deux cent trente-deux mille euros).

La valeur de l'Apport a été également certifiée au notaire instrumentant par un certificat émis par les représentants des sociétés dont les Parts Sociales sont apportées.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 3.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France), avec adresse au 8, rue des Prés à L-8039 Strassen,

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. PIGNON et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15027. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010051676/279.

(100052922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Metalfar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.294.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010051319/12.

(100053645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.03.2010.

Fiduciaire Cabexco S.à r.l.
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010042012/14.

(100040707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

L.D.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 104.691.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042005/9.

(100040865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Turbo IT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 132.460.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010042006/13.

(100040982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TP-Technics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 2A, Neiewee.
R.C.S. Luxembourg B 141.729.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042007/10.

(100040980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Cephalon Management Company LLC Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 152.057.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of March.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

(1) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under the file number 2353150 with Division of Corporations, Department of State, State of Delaware, United States of America, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and its mailing address at 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvania 19355, United States of America,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Frazer, Pennsylvania, United States of America on March 30th, 2010.

(2) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under the file number 4799655 with Division of Corporations, De-

partment of State, State of Delaware, United States of America, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and its mailing address at 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvania 19355, United States of America,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Paris (France), on March 30th, 2010.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- Cephalon International Holdings, Inc., prenamed, and Cephalon Management Company LLC, prenamed, are the shareholders of "Cephalon Management Company LLC Lux SCS", a limited corporate partnership ("société en commandite simple") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B152057 and with its registered office at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 March 2010, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have for the last time been amended by deed of the undersigned notary of March 24, 2010, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is set at ten thousand and ten United States Dollars (USD 10,010.-), represented by one thousand and one (1,001) shares of a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from ten thousand and ten United States Dollars (USD 10,010.-), represented by one thousand and one (1,001) shares of a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each to ten thousand and thirty United States Dollars (USD 10,030.-), represented by one thousand and three (1,003) shares, by the creation and the issue of two (2) shares together with an aggregate share premium of six hundred forty million six hundred sixteen thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 640,616,568.-).

2. Subscription and payment of the newly issued shares.

3. Amendment of the Company's articles of association.

4. Miscellaneous.

The meeting then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital from its present amount of ten thousand and ten United States Dollars (USD 10,010.-), represented by one thousand and one (1,001) shares to the amount of ten thousand and thirty United States Dollars (USD 10,030.-), represented by one thousand and three (1,003) shares and to issue in this respect two (2) shares.

Second resolution

The two (2) newly issued shares (the "New Shares") are subscribed by Cephalon International Holdings, Inc., prenamed, in its capacity as subscriber (the "Subscriber").

The New Shares have been issued in counterpart for their nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each together with an aggregate share premium of six hundred forty million six hundred sixteen thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 640,616,568.-) by a contribution in kind in an aggregate amount of six hundred forty million six hundred sixteen thousand five hundred eighty-eight United States Dollars (USD 640,616,588.-) consisting of (i) all the shares that the Subscriber holds in the share capital of Cephalon Holdings Limited, a private limited company incorporated in England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales with company number 4885917, with its registered office address at 1 Albany Place, Hyde Way, Welwyn Garden City, Hertfordshire AL7 3BT, United Kingdom, consisting of two hundred thirty-seven million seven hundred sixty-three thousand nine hundred eighty (237,763,980) ordinary shares of zero point zero zero one sterling pound (£0.001) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Cephalon Holdings Limited and of (ii) a certain, liquid and enforceable claim in an amount of two hundred twenty-nine million six hundred sixteen thousand five hundred eighty-eight United States Dollars (USD 229,616,588.-) (the "Contribution").

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that (i) the value of the Contribution has been ascertained and documented by a valuation report issued by the managing shareholder of the Company, which document signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration and (ii) that there exist no impediments to the transferability to the Company of the Contribution and that valid instructions have been and/or will be given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Thereupon, the shareholders resolve to accept said subscription and payment and to allot, in the capacity as limited shareholder ("associé commanditaire"), the New Shares to the Subscriber as fully paid shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions the meeting decided to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at ten thousand and thirty United States Dollars (USD 10,030.-) represented by one thousand and three (1,003) shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each."

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille dix, le trentième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro de fichier 2353150 auprès de la Division of Corporations, Department of State, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse postale au 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvanie 19355, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M. Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frazer, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique le 30 mars 2010; et

(2) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro de fichier 4799655 auprès de la Division of Corporations, Department of State, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse postale au 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvanie 19355, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Paris (France) le 30 mars 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Cephalon International Holdings, Inc., prénommée, et Cephalon Management Company LLC, prénommée, sont les associés de la société en commandite simple existant sous la dénomination "Cephalon Management Company LLC Lux SCS", immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152057, avec siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (la "Société"), constituée à la suite d'un acte du notaire soussigné reçu le 19 mars 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant le 24 mars 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à dix mille dix dollars des Etats-Unis (USD 10.010,-), représenté par mille et une (1.001) parts d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-), chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société de dix mille dix dollars des Etats-Unis (USD 10.010,-), représenté par mille et une (1.001) parts d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune à dix mille trente dollars des Etats-Unis (USD 10.030,-), représenté par mille trois (1.003) parts, par la création et l'émission de deux (2) parts avec une prime d'émission totale de six cent quarante millions six cent seize mille cinq cent soixante-huit dollars des Etats-Unis (USD 640.616.568,-).

2. Souscription et paiement des parts nouvellement émises.

3. Modification des statuts de la Société.

4. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société par un montant de vingt dollars des Etats-Unis (USD 20,-), pour le porter de son montant actuel de dix mille dix dollars des Etats-Unis (USD 10.010,-), représenté par mille et une (1.001) parts à un montant de dix mille trente dollars des Etats-Unis (USD 10.030,-), et d'émettre à cet égard deux (2) parts.

Deuxième résolution

Les deux (2) parts nouvellement émises (les "Nouvelles Parts") sont souscrites par Cephalon International Holdings, Inc., prénommée, en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur").

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune avec une prime d'émission totale de six cent quarante millions six cent seize mille cinq cent soixante-huit dollars des Etats-Unis (USD 640.616.568,-) par un apport en nature d'un montant total de six cent quarante millions six cent seize mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis (USD 640.616.588,-) consistant en (i) toutes les actions que le Souscripteur détient dans le capital social de Cephalon Holdings Limited, une société constituée en Angleterre, immatriculée auprès du Registrar of Companies pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4885917, avec son siège social au 1 Albany Place, Hyde Way, Welwyn Garden City, Hertfordshire AL7 3BT, Royaume Uni, représentée par deux cent trente-sept millions sept cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingts (237,763,980) actions ordinaires de zéro virgule zéro zéro une livre sterling (£ 0.001) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Cephalon Luxembourg S.à r.l. et (ii) une créance certaine liquide et exigible d'un montant de deux cent vingt-neuf mille six cent seize mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis (USD 229.616.588,-) ("Apport").

Le Souscripteur agissant par son mandataire déclare (i) que la valeur de l'Apport a été certifiée et documentée par un rapport d'évaluation de l'actionnaire commandité de la Société, lequel document signé "ne varietur" restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement et (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société, et que des instructions valables ont été et/ou seront données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport apportés en nature à la Société.

Par suite de cela, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer, en qualité d'associé commanditaire, les Nouvelles Parts au Souscripteur, en tant que part entièrement libérées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille trente dollars des Etats-Unis (USD 10.030,-) représenté par mille trois (1.003) parts, avec une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune."

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-L. Frognet, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051992/172.

(100053225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Lux Management Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051326/10.

(100053726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.